

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021, À 19 H 01, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME NADIA MINASSIAN, PRÉFÈTE, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière & aménagiste

EST ABSENTE

M^{me} Louissette Langlois, maire Ville de Chandler

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 01, par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

21-09-195-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

21-09-196-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 JUILLET 2021

Sur proposition de madame Cathy Poirier dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2021.

21-09-197-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 15 JUILLET AU 10 SEPTEMBRE 2021

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 15 juillet au 10 septembre 2021, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 16137 à 16206 au montant de 1 487 349,44 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3103 à 3136, au montant de 93 015,22 \$, le tout pour un grand total de 1 580 364,66 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

21-09-198-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 10 SEPTEMBRE 2021

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 10 septembre 2021 au montant de 84 968,32 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

21-09-199-O

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a soumis, à la vérification externe de Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c., l'ensemble de ses activités financières de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'auditeur indépendant de la MRC a fait rapport au conseil de la MRC du Rocher-Percé conformément à l'article 176.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC confirme la réception des documents et y donne le suivi exigé par la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte les états financiers de l'auditeur indépendant tel que présenté.

21-09-200-O

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE — ÎLES-DE-LA-MADELEINE AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2020 ont été déposés au conseil de la MRC en séance de travail du 14 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte les états financiers vérifiés de la Régie du transport Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2020.

21-09-201-O

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE — ÎLES-DE-LA-MADELEINE AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2020 ont été déposés au conseil de la MRC en séance de travail du 14 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte les états financiers vérifiés de la Régie de l'énergie Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2020.

21-09-202-0

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT le Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite améliorer la sécurité des usagers du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports pour l'élaboration d'un plan de sécurité routière et à signer tout document relatif à cette demande.

21-09-203-0

OCTROI DE MANDAT – CL DESIGN / TRAVAUX À L'ÉDIFICE DE LA MRC

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le mandat à CL DESIGN, au coût de 7 200 \$, plus taxes, pour estimation, plans et devis et surveillance de chantier relativement à des travaux à l'édifice de la MRC.

21-09-204-0

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011 DE LA VILLE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 août 2021, le règlement numéro 570-2021 modifiant le règlement de zonage 436-2011;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 570-2021 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 570-2021 de la Ville de Percé.

21-09-205-0

TRANSPOSITIONS DES LIMITES DE LA ZONE AGRICOLE AU CADASTRE DU QUÉBEC – COMMENTAIRES À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ)

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet visant la transposition des limites de la zone agricole au cadastre du Québec le 4 juin;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) souhaite obtenir les commentaires de la MRC;

CONSIDÉRANT que la cartographie transmise comporte certaines irrégularités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé transmette à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) l'ensemble des irrégularités relativement à la délimitation de la zone agricole à Port-Daniel et de certaines inclusions agricoles à Sainte-Thérèse-de-Gaspé et Percé.

21-09-206-O

ADOPTION, AVEC CHANGEMENTS, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2009 DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ » ET DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À APPORTER À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS ET VILLES CONCERNÉES DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé) a été adopté et est présentement en vigueur sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé juge pertinent de constamment tenir à jour le contenu de son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Cathy Poirier, mairesse de Percé, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, à la séance ordinaire tenue le 9 juin 2021, le projet de règlement numéro 333-2021 modifiant le schéma d'aménagement numéro 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que la commission d'aménagement de la MRC a présenté le projet de règlement à la population lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 9 août 2021, relativement au projet de règlement numéro 333-2021;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture a été demandée lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu copie du règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Adopte, avec changements, le règlement numéro 333-2021 modifiant le règlement 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé);
- Adopte le document indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités/villes concernées de la MRC du Rocher-Percé.

21-09-207-O

**RITMRG – TRAVAUX AUX ÉCOCENTRES
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le paiement des travaux réalisés aux écocentres par LFG Construction, au montant de 380 392,74 \$.

21-09-208-O

RECYC-QUÉBEC -- CONFIRMATION DE DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE DE LA MRC

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC confirme son engagement financier à Recyc-Québec dans le cadre de la réalisation des travaux aux écocentres pour un montant maximal estimé à 1 150 000 \$ et autorise la direction générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

21-09-209-O

**ENTENTE ENTRE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET LA VILLE DE GASPÉ
CESSION DU SITE DE SAULES À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE (RITMRG)**

CONSIDÉRANT que les infrastructures du site de saules, infrastructure complémentaire au site de compostage et de traitement des boues de fosses septiques, soit actuellement la propriété de la MRC du Rocher-Percé et que les démarches de transfert pour ces infrastructures doivent être initiées notamment un accord de principe à intervenir prochainement entre la Ville de Gaspé et la MRC du Rocher-Percé relativement à leur propriété commune;

CONSIDÉRANT qu'il y aura lieu de modifier l'entente intermunicipale en vigueur sur la gestion des matières résiduelles entre la Ville de Gaspé et la MRC du Rocher-Percé pour intégrer les infrastructures du site de saules;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que :

- que le conseil de la MRC du Rocher-Percé demande, par la présente, au conseil municipal de la Ville de Gaspé de confirmer leur intérêt à entreprendre les démarches visant le transfert des infrastructures du site de saule, complémentaires au site de compostage;
- qu'à la suite de cet accord de principe, le conseil d'administration de la RITMRG soit invité à finaliser les procédures légales et administratives qui officialiseront le transfert de propriété des infrastructures visées, représentant un montant de 563 713,61 \$ incluant une subvention de 268 950 \$ de la FCM, à la Régie;
- qu'une rencontre réunissant les divers représentants des entités impliquées soit tenue, dans les plus brefs délais, avec l'aide de professionnels si requis, afin d'enclencher la procédure requise pour la finalisation de ce dossier;
- que la préfète et la direction générale de la MRC du Rocher-Percé soient autorisées à signer les documents pour le transfert des infrastructures du site de saules à la RITMRG.

21-09-210-O

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'AVIS DE CESSION AU
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)**

CONSIDÉRANT qu'une demande devra être transmise au MELCC afin d'officialiser l'avis de cession du certificat d'autorisation relatif au site de saules lorsque le transfert de ce dernier à la RITMRG sera confirmé par les deux partenaires;

CONSIDÉRANT qu'un signataire doit être désigné par la MRC, qui est le cédant au projet et que ce signataire puisse signer tous les documents requis dans le cadre de l'avis de cession;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'autoriser la préfète et la direction générale, à signer tout document relatif à cette entente, dès que le tout sera accepté par les deux partenaires, soient la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé.

21-09-211-O

**FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT
SOCIOÉCONOMIQUE**

À la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, les projets ci-après décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2021-16	Courant culturel Rocher-Percé	Grand concert d'orgue	2 500 \$	4 000 \$
FAO-2021-17	Gaspésie Gourmande	Partenariat - 2021-2024 (Réparti sur trois ans) 9 424 \$ en 2021 / 9 660 \$ en 2022 9 902 \$ en 2023	28 985 \$	273 450 \$
TOTAL			31 485 \$	277 450 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

21-09-212-O

**SOUTIEN À LA VITALISATION
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAE-SV-2021-14	Camping du phare	Jeux pour enfants et réaménagement espace camping	25 000 \$	180 000 \$
FAE-SV-2021-15	Jimmy esthétique	Nouvel espace de service	5 000 \$	30 000 \$
FAE-SV-2021-16	Pit Caribou	Plan de commercialisation en France	4 625 \$	9 250 \$
FAE-SV-2021-17	Domaine du Renard inc.	Installation d'unités d'hébergement (dômes)	15 000 \$	735 758 \$
TOTAL			49 625 \$	955 008 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

21-09-213-O

AUTORISATION DE SIGNATURE -- PROTOCOLE D'ENTENTE ET LETTRE D'OFFRE

CONSIDÉRANT la nomination de messieurs Steeve Boudreau et Dominic Lemyre à titre de conseillers aux entreprises et responsables du Fonds d'aide aux entreprises (FAE), du Fonds local d'investissement (FLI), du Fonds local de solidarité (FLS) ainsi que du Soutien au travailleur autonome (STA).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise messieurs Steeve Boudreau et Dominic Lemyre et/ou madame Christine Roussy, directrice générale, à signer tout protocole d'entente et lettre d'offre relativement au Fonds d'aide aux entreprises (FAE), Fonds local d'investissement (FLI), Fonds local de solidarité (FLS) ainsi qu'au Soutien au travailleur autonome (STA).

21-09-214-O

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) RÉVISÉ – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)

CONSIDÉRANT que le 3 mars 2021, la MRC a signé la convention d'aide financière relativement au déploiement du réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que ladite convention prévoit notamment la production d'un plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) par la MRC;

CONSIDÉRANT que le plan initial a été révisé à la demande de la direction territoriale du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « Plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) révisé et le transmette au Ministre pour approbation.

21-09-215-O

SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 MODIFICATION DU CADRE DE VITALISATION

CONSIDÉRANT que le comité de vitalisation s'est réuni le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que le comité a adopté des modifications au cadre de vitalisation, soit :

- L'ajout d'un représentant de la MRC à la composition du comité;
- L'ajout de l'axe de vitalisation « Logement » à celui de la démographie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vitalisation lors de la rencontre tenue le 7 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document modifié « Cadre de vitalisation 2020-2025 ».

21-09-216-O

SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE VITALISATION

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de messieurs Dominic Lemyre, conseiller aux entreprises et Samuel Méthot-Laflamme, conseiller en développement socioéconomique, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé ajoute messieurs Lemyre et Méthot-Laflamme, au sein du comité de vitalisation.

21-09-217-O

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2021-2022 DU PLAN DE COMMUNAUTÉ DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT le projet de Plan d'action 2021-2022 du Plan de communauté de la démarche intégrée en développement social de la MRC du Rocher-Percé, déposé par le réseau en développement social (RDS);

CONSIDÉRANT que dans le Plan de travail de l'Alliance 2017-2023, la MRC doit adopter le Plan d'action 2021-2022 du Plan de communauté de la démarche intégrée en développement social de la MRC du Rocher-Percé de son territoire afin que l'enveloppe budgétaire attirée à notre territoire soit accessible;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le Plan d'action 2021-2022 du Plan de communauté de la Démarche intégrée en développement social de la MRC du Rocher-Percé, tel qu'il a été présenté au conseil.

21-09-218-O

AUTORISATION DE SIGNATURE -- PROTOCOLE D'ENTENTE ET LETTRE D'OFFRE

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Samuel Méthot-Laflamme à titre de conseiller en développement économique et responsable du Fonds d'aide aux organismes (FAO);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise monsieur Samuel Méthot-Laflamme et/ou madame Christine Roussy, directrice générale, à signer tout protocole d'entente et lettre d'offre relativement au FAO.

21-09-219-O

TOURISME ET COMMERCE DU ROCHER-PERCÉ / AIDE FINANCIÈRE – CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde une aide financière maximale de 10 000 \$ à Tourisme et commerce du Rocher-Percé pour le déploiement d'une campagne d'achat local et qu'un protocole d'entente pour l'octroi de cette somme soit signé entre les parties selon les conditions établies.

21-09-220-O

REDEVANCES ÉOLIENNES ET AIDE FINANCIÈRE COVID-19

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** qu'un montant de 200 000 \$ soit distribué entre les municipalités locales, soit 100 000 \$ en provenance des redevances éoliennes et 100 000 \$ de l'aide financière Covid-19.

21-09-221-O

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE
RELATIVEMENT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À L'AÉROPORT DU
ROCHER-PERCÉ**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète et la direction générale à signer le protocole d'entente avec la Ville de Grande-Rivière relativement au service de sécurité incendie à l'aéroport du Rocher-Percé.

21-09-222-O

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRANSPORT INTERURBAIN AVEC
KEOLIS (2021-2022)**

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le transport comme outil de développement régional et comme élément favorisant le mieux-être des citoyens de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT le fait que, depuis 2009, l'orientation prise en Gaspésie a été de régionaliser les dossiers de transport collectif terrestre lors de la mise en place de la Régie intermunicipale des transports de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM);

CONSIDÉRANT que la région a subi des coupures majeures de service, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec (CTQ) dans sa décision, rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

CONSIDÉRANT la possibilité offerte aux intervenants de la Gaspésie de négocier avec Kéolis une meilleure desserte pour les citoyens de la région et pour le développement touristique et économique de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la RÉGIM et, de ce fait, la Régie est l'organisme désigné pour coordonner les démarches entre les MRC, le gouvernement et Keolis;

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat est intervenue entre la RÉGIM et Keolis afin d'entériner les éléments de bonification de la desserte de transport interurbain en Gaspésie réclamés par les intervenants régionaux. Les éléments compris dans l'entente sont :

- Le retour à une desserte de jour en direction est ;
- Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé, dans les deux directions (est et ouest) ;
- L'ajout de 5 points d'arrêt sur le réseau de la Gaspésie : Percé, Cap-Chat, Port-Daniel, Bonaventure, New-Richmond ;
- Le partage régulier, avec la Régie, des données d'achalandage des services modifiés ainsi que des données sur le transport des colis ;
- La promotion des services de transport interurbain.

CONSIDÉRANT que cette entente est effective du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes pour poursuivre cette entente pour une période d'un an, lors de la séance du conseil d'administration de la REGIM, tenue le 21 avril 2021, par visioconférence;

CONSIDÉRANT que la poursuite de cette entente qui permet de bonifier la desserte nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000 \$ afin de couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Kéolis afin de réaliser ces ajustements;

CONSIDÉRANT que la somme de 150 000 \$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du MTQ auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante :

Partie prenante	Montant	Part (%)
Ministère des Transports du Québec (MTQ)	112 500 \$	75 %
MRCs de la Gaspésie	37 500 \$	25 %
(MRC Avignon)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Bonaventure)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Rocher-Percé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Côte-de-Gaspé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Haute-Gaspésie)	(7 500 \$)	(5 %)
TOTAL	150 000 \$	100 %

CONSIDÉRANT la solidarité régionale manifestée dans divers dossiers ces dernières années et que ce dossier doit être un autre exemple de cette solidarité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que la MRC du Rocher-Percé accepte le renouvellement de l'entente de partenariat entre la REGIM et Keolis, à compter du 1^{er} avril 2021;
- Que la MRC du Rocher-Percé accepte de verser la somme de 7 500 \$ à la REGIM afin de couvrir sa part de 5% dans l'entente en question;
- Que le versement de cette somme soit conditionnel à ce que chaque MRC du territoire accepte de contribuer à l'entente et à ce que le MTQ accepte également l'entente et le versement de la contribution attendue de lui.

21-09-223-O

AÉROPORT – ACQUISITION D'UN CAMION NEUF DE DÉGIVRAGE ET D'ANTIGIVRAGE D'AÉRONEFS À UN SEUL OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-135-O;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres dûment publié le 19 mai 2021 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) numéro 2021-10;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres public, la MRC a reçu une seule proposition;

CONSIDÉRANT que le prix soumis (taxes incluses) est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMIS
POLAR AIRCRAFT DEICER INC.	336 907.10 \$

CONSIDÉRANT que la proposition est conforme;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu les aides financières non-remboursables demandées au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'acquisition d'un camion neuf de dégivrage et d'antigivrage d'aéronefs à un seul opérateur auprès du soumissionnaire conforme le plus bas soit Polar Aircraft Deicer inc., au montant de 336 907,10 \$ taxes incluses;
- Que la préfète et la directrice générale soient autorisées à signer les documents requis.

21-09-224-O

**AÉROPORT – AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTES DE CONTRIBUTION AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DU CANADA**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian et la directrice générale, madame Christine Roussy, à signer les ententes de contribution avec l'agence de développement économique du Canada.

21-09-225-O

**AÉROPORT – ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES, SOUFFLEUSE
À NEIGE DÉTACHABLE ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres dûment publié le 4 août 2021 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) numéro 2021-11;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres public, la MRC a reçu 3 propositions;

CONSIDÉRANT que les prix soumis (taxes incluses) sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMIS
PÉTRO AIR SERVICES INC.	709 578,28 \$
SYSTÈMES DE DISTRIBUTION INTÉGRÉS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, WAJAX	655 880,64 \$
BRANDT TRACTOR Ltd.	718 707,58 \$

CONSIDÉRANT que la proposition la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu les aides financières non-remboursables demandées au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'acquisition d'un chargeur sur roues, souffleuse à neige détachable et équipements accessoires auprès du soumissionnaire conforme le plus bas soit SYSTÈMES DE DISTRIBUTION INTÉGRÉS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, WAJAX au montant de 655 880,64 \$, taxes incluses;
- Que la préfète et la directrice générale soient autorisées à signer les documents requis.

CORRESPONDANCE

MAMH – Mme Diane Labbé – 4 août 2021
Objet : Rapport financier 2020

AFFAIRES NOUVELLES

BAUX DE VILLÉGIATURE - TIRAGE

Madame Minassian informe la population que 6 baux seront offerts au tirage au sort cet automne dans notre MRC, soit dans le secteur du lac aux Outardes et que la période d'inscription au tirage se déroulera du 18 septembre au 24 octobre 2021. Il y aura parution d'un avis dans le journal local à cet effet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-09-226-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 45.

Nadia Minassian
Préfète

Christine Roussy
Directrice générale & Secrétaire-trésorière